



Fiche d'information

Date :

27.09.2013

Masterplan Médecine de premier recours et médecine de base

Contexte

L'initiative populaire « Oui à la médecine de famille » a été déposée le 1^{er} avril 2010. Elle a suscité un vaste débat sur l'avenir de la médecine de base. Le Conseil fédéral a rejeté cette initiative le 13 octobre 2011, pour lui opposer un contre-projet direct. Car tout en reconnaissant que la médecine de famille constitue un pilier essentiel de la médecine de base, il refuse d'encourager de manière exclusive un groupe professionnel spécifique dans la Constitution.

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E), chargée du dossier, a recherché dès le départ une possibilité de répondre au plus vite aux préoccupations légitimes des médecins de famille, pour permettre ainsi aux auteurs de l'initiative de la retirer.

Le chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI) a proposé à la CSSS-E, en février 2012, d'étudier le lancement d'un Masterplan « Médecine de premier recours et médecine de base » bénéficiant d'un large soutien. Cette proposition a aussi été accueillie favorablement par la CSSS-E.

Organe responsable

L'organe en charge d'élaborer le Masterplan « Médecine de premier recours et médecine de base » s'est constitué au début d'avril 2012. Sous la houlette du DFI, les partenaires suivants en font partie :

- Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)
- Comité d'initiative « Oui à la médecine de famille »
- Association Médecins de famille Suisse
- Fédération des médecins suisses (FMH)
- Conférence universitaire suisse (CUS)
- Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Le 19 juin 2012 enfin, cet organe, placé sous la conduite du conseiller fédéral Alain Berset, a définitivement lancé le Masterplan et donné le feu vert aux travaux correspondants. La CSSS-E a en outre introduit une motion visant à renforcer la médecine de famille pour soutenir le Masterplan au

Pour de plus amples informations :

Office fédéral de la santé publique, Division Communication et campagnes, Section Communication, media@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch

travers d'un mandat parlementaire.

But du Masterplan

Le Masterplan visait deux buts :

1. Les problèmes avérés touchant les soins médicaux de base doivent être rapidement abordés et résolus, dans les limites des compétences actuelles.
2. Les initiants retirent l'initiative populaire, en raison des progrès réalisés ou prévisibles, par rapport aux problèmes identifiés.

Résultats du Masterplan :

Les travaux ont été menés depuis juin 2012 avec tous les acteurs impliqués dans trois domaines. Depuis cette date, de nombreux progrès ont été atteints pour renforcer la médecine de famille et les soins médicaux de base.

Domaine	Thèmes
Loi sur les professions médicales → Demandes mises en œuvre	Au cours de la présente révision, des objectifs de formation universitaire et postgrade pour les soins médicaux de base et la médecine de famille ont été intégrés dans les articles correspondants de la LPMéd. Comme base ont servi les résultats des discussions avec les représentants de la médecine de famille et de L'ISFM / FMH. Le Conseil fédéral a transmis le projet de loi et le message correspondant le 3 juillet 2013 au Parlement.
Formation et recherche → Demandes mises en œuvre ou en très bonne voie	Les demandes ont été mises en œuvre dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none">• Journée nationale «Médecine de premier recours – Une discipline attractive et d'avenir» du 16 mai 2013.• Programme CUS 2013 – 2016 pour la création de structures académiques solides pour l'enseignement et la recherche en médecine de famille (4 mio).• Formation universitaire: Etude sur l'état des lieux 2012/13 des instituts de médecine de famille au sein des facultés de médecine en Suisse – Base de comparaison pour le développement dans les 4 prochaines années.• Formation postgrade: Approbation des nouveaux objectifs de formation pour les futurs médecins de famille dans le cadre du programme de formation postgrade Médecine Interne Générale (MIG) par les sociétés de discipline (SSMG et SSMI) et l'ISFM, ainsi que création de la possibilité de délivrer une formation approfondie «Médecine de famille» dans le cadre du titre de spécialiste en MIG.

Pour de plus amples informations :

Office fédéral de la santé publique, division Communication et campagnes, section Communication, media@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch

Domaine	Thèmes
	<p>Les travaux suivants sont en très bonne voie:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un concept de recherche sur les services de santé sous la responsabilité de l'ASSM jusqu'à fin 2013. À partir de 2016, un projet du fonds national doit être lancé sur la recherche en matière de services de santé avec un approfondissement en médecine de famille. • Des postes d'assistantat en cabinet ont déjà été créés par les cantons et d'autres devraient encore être créés. Recommandation de la CDS aux cantons d'assumer 75% du salaire des médecins-assistants en cabinet. Il est toujours ambitionné de doubler les postes d'assistantat en cabinet (mise en œuvre du modèle PEP). • Un concept de mise en oeuvre pour la coordination et la rotation des assistantats en cabinet avec d'autres phases de la formation postgrade sera élaboré par la fondation pour la promotion de la formation en médecine de famille. • L'OFSP soutient la requête d'un examen fédéral professionnel (coordinateur/-trice en médecine ambulatoire) que l'Ortra assistantes médicales a déposé auprès du SEFRI. <p>Nouveaux projets listés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier de la plateforme «Formation postgrade Médecine interne générale». • Etat des lieux des thématiques de la médecine de l'addiction auprès des instituts de médecine de famille. • Promotion de la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes en matière de soins médicaux de base.
<p>Financement et approvisionnement</p> <p>→ Demandes reprises et en bonne voie</p>	<p>Dans ce groupe de projet également, un travail intensif a été fourni sur les différents thèmes et de grands pas accomplis en direction des revendications des initiants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Domaine de la liste des analyses (LA) <p>Dans le cadre du Masterplan sur la médecine de famille, il a été décidé de donner la préférence aux travaux du chapitre "analyses rapides" du projet "transAL". Le chef du DFI a approuvé les critères et la liste en résultant de 33 positions pour le nouveau chapitre. La tarification pour le nouveau chapitre se base sur le modèle tarifaire de la FMH et prévoit un supplément de revenu pour les analyses en cabinet d'environ 35 Mio de francs. Puisque le nouveau chapitre entrera en vigueur mi-2014 seulement, le supplément de transition sera à nouveau prolongé au 1er janvier 2014 et augmenté du même volume.</p>

Pour de plus amples informations :

Office fédéral de la santé publique, division Communication et campagnes, section Communication, media@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch

Domaine	Thèmes
	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="571 219 839 248">• Domaine TARMED <p data-bbox="608 271 1406 779">Puisque les partenaires tarifaires n'ont pu se mettre d'accord, le Conseil fédéral doit faire recours pour le Masterplan "médecine de famille et médecine de base" à la compétence subsidiaire qu'il possède depuis le 1er janvier 2013. Cette compétence lui permet de procéder à des adaptations de la structure tarifaire, dans la mesure où celle-ci n'est plus appropriée. Le Conseil fédéral présentera une solution tarifaire technique dans le cadre de TARMED, afin d'arriver, sans incidence sur les coûts, à concrétiser l'amélioration de la situation des médecins de premier recours, à hauteur de 200 millions. L'audition pour l'ordonnance correspondante du Conseil fédéral sera ouverte encore avant la fin 2013. L'ordonnance entrera selon toutes prévisions en vigueur mi-2014.</p>

Pour de plus amples informations :

Office fédéral de la santé publique, division Communication et campagnes, section Communication, media@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch